

Un menu copieux sans l'addition

• Les deux formateurs ont remis une note aux quatre partis de la future coalition "suédoise". 170 pages de propositions: baisse des impôts, allongement des carrières, etc.

• Les partenaires ont parcouru le volet justice ce

jeudi. Ils abordent les chapitres police et asile ce vendredi.

• Les libéraux francophones ont, quant à eux, dressé la liste des réformes qu'ils envisagent en matière d'emploi et de fin de carrière. Toutes ne feront pas plaisir aux syndicats...

La sortie du nucléaire pourrait être retardée

Les deux formateurs Charles Michel (MR) et Kris Peeters (CD&V) ont remis mercredi soir aux négociateurs des quatre partenaires de la probable future coalition fédérale une note. C'est de ce texte que CD&V, MR, Open VLD et N-VA vont partir pour aboutir à la déclaration de politique générale, qui sera la feuille de route de la "suédoise" pour les cinq prochaines années.

Cette note, "La Libre" a pu y jeter un œil. Elle se présente comme un catalogue de bonnes intentions. Elle contient peu de chiffres et est plutôt discrète sur les pistes à explorer pour garantir le retour à l'équilibre budgétaire. Voici quelques-unes des propositions les plus fortes de la note.

► Les salaires seront plus encadrés. Si des dépassements sont constatés par rapport à la norme salariale fixée tous les deux ans, un mécanisme de correction sera mis en œuvre. Une norme énergétique sera par ailleurs instaurée pour améliorer la compétitivité des entreprises: les prix de l'électricité pour l'industrie belge seront alignés sur les prix dans la moyenne des pays voisins.

► Un compte épargne-temps sera mis en place, qui permettra aux travailleurs d'accumuler du temps qu'ils pourraient utiliser pour une pause-carrière ou convertir en revenus.

► Les deux formateurs semblent préconiser une baisse de la durée des préavis de licenciement tels qu'ils ont été définis lors de l'harmonisation des statuts ouvriers-employés.

► Poursuivant sur la lancée du gouvernement précédent, les formateurs estiment qu'à terme, il faudra 45 ans de carrière pour pouvoir prendre une pension anticipée (au lieu de 40 ans).

► Les deux hommes suggèrent par ailleurs de passer à un système de calcul des retraites par points. Ils émettent l'idée de ne plus assimiler les crédits-temps non motivés dans le calcul de la pension.

► La note émet l'idée qu'une partie des hausses de salaires négociées entre partenaires sociaux – 3% au minimum – soit affectée au financement d'un plan de pension complémentaire.

► La "suédoise" côté cœur. Le gouvernement Di Rupo avait réduit de 40% les enveloppes "bien-être" destinées à améliorer certaines allocations sociales. La note propose de les affecter à nouveau dans leur intégralité. Il s'agit de relever graduellement les allocations minimales au seuil de pauvreté.

► Kris Peeters et Charles Michel proposent de relever la tranche de revenus exemptée d'impôt (actuellement 6 800 euros) au niveau du revenu d'intégration pour un isolé (9 808 euros).

► Les deux hommes proposent aussi d'étendre l'exonération actuelle sur les 1 900 premiers euros d'intérêt générés sur un carnet d'épargne à tous les revenus mobiliers (actions, obligations, etc.).

► La note évoque, en termes pudiques, un réexamen de "l'agenda fixé par la loi relative à la sortie du nucléaire". En clair, les centrales nucléaires pourraient tourner plus longtemps que prévu.

► Des mérites économiques pourraient être pris en compte dans l'octroi de la nationalité belge au côté des mérites sportifs, socioculturels ou scientifiques déjà prévus par la loi.

Voilà qui aurait peut-être permis au milliardaire français Bernard Arnault de devenir belge.

► Les Belges résidant à l'étranger bénéficieraient du droit de participer aux

élections régionales et européennes, et de manière électronique.

► En matière de sécurité routière, les formateurs souhaitent réduire de 50% le nombre de tués sur nos routes d'ici 2020 en intensifiant les contrôles.

► Sur la SNCB, la note nous apprend qu'il est question de mettre en place des titres de transport spécifiques à prix réduit pour les heures de la journée où les trains sont les moins fréquentés. L'objectif étant de permettre à la SNCB d'augmenter son chiffre d'affaires.

► En matière de justice, la note prévoit d'instaurer un ticket modérateur en matière d'assistance juridique. Une partie du coût de l'aide juridique de deuxième ligne serait récupérée auprès du justiciable, en tenant compte de ses capacités financières. Parallèlement, le gouvernement veillera à rendre l'assurance protection juridique plus accessible (voire la généraliser) via des incitants fiscaux.

► En justice pénale, les formateurs veulent compléter la palette des peines avec de nouvelles sanctions, comme la confiscation à titre principal. Ils examineront la possibilité d'instaurer une peine d'interdiction de territoire (temporaire ou définitive) pour des non-Belges.

► Dans le souci d'accélérer le traitement de dossiers pénaux, une procédure de plaider coupable sera introduite. En matière de prescription, la volonté est de la porter à 20 ans pour une série de crimes.

► Dans chaque arrondissement, il serait prévu une chambre consacrée à la procédure accélérée en matière pénale.

► On examinera aussi la nécessité d'un service garanti en cas de grève dans les prisons.

► En matière de sécurité, les négocia-

teurs font de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme une "priorité absolue". Pas question ici de mesure choc ou véritablement neuve: il s'agit de renforcer les services de police, de renseignement et du parquet fédéral.

S.Ta., J.La., V.R. et M.Co.

170

LE NOMBRE DE PAGES
Une note déjà bien épaisse.

Le MR veut imposer "une enquête sur les revenus" des chômeurs avant d'octroyer des allocations

La note des coformateurs Michel et Peeters est "volontairement consensuelle", souffle un proche des négociations fédérales. Objectif: ne pas y aller trop fort, quitte à introduire par la suite des mesures plus volontaristes. Plus à droite donc. C'est la conclusion que l'on pourrait tirer en comparant le contenu de la note distribuée cette semaine aux quatre partis et les quelques mesures que le MR pourrait bien mettre sur la table dans les semaines qui viennent. "La Libre" a en effet mis la main sur une série de documents listant des réformes envisagées en matière d'emploi et de fin de carrière par les libéraux francophones. Beaucoup moins vagues que les déclarations d'intention de la note Michel/Peeters, celles-ci sont par ailleurs chiffrées dans leur impact budgétaire d'ici 2019. Certaines risquent de faire grincer des dents.

Pour réduire les dépenses de l'Etat en matière d'emploi, le MR garde le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage dans ses cartons. Technique avancée: la suppression d'une des périodes de chômage qui suivent le dernier salaire du demandeur d'emploi. Le document dont nous avons pris connaissance mentionne même l'idée "d'une enquête sur les revenus" des chômeurs calquée sur les conditions d'octroi de la Grapa, le complément pour les petites pensions. Cette enquête conditionnerait les allocations de la troisième période (forfaitaire) de chômage. Le MR y voit un avantage: l'absence de tout transfert de charges pour les CPAS où ces enquêtes sur les revenus sont déjà en vigueur

pour l'octroi de l'aide sociale. Cette mesure fait naturellement penser à la polémique lancée par le candidat N-VA Jan Jambon durant la campagne électorale. Rappel: il avait plaidé pour une évaluation des ressources des allocataires après trois ans de chômage avant de préciser qu'il ne s'agissait nullement de forcer les chômeurs à vendre leur maison.

Les syndicats déchargés du paiement?

Ça n'est pas tout. On trouve, pêle-mêle, la suppression du complément d'ancienneté, la limitation à trois ans de toutes les allocations d'insertion, la limitation du chômage temporaire ou encore le renforcement des sanctions de l'Onem pour fausses déclarations, travail au noir et usage de faux documents. Le MR envisage également le relèvement de l'âge de prépension à 62 ans et à 60 ans en cas de restructuration. Autre nouveauté, l'introduction d'une dégressivité des prépensions dans leur partie payée sous forme d'allocation de chômage. Le MR préconise encore la hausse des cotisations qui touchent les départs anticipés à la retraite.

En matière sociale, d'autres réductions de dépenses en matière sociales sont avancées. Comme la suppression des majorations d'indemnités pour les chômeurs en incapacité de travail, le renforcement des contrôles médicaux de l'Inami, l'allongement du stage d'attente, le renforcement de la lutte contre la fraude sociale ou encore des réductions dans les frais de gestions des organismes parastataux de sécurité sociale.

On trouve également une petite révolution dans les propositions du MR: le fait de confier à l'Onem le paiement des allocations de chômage. En clair, on déchargerait les syndicats de cette mission qui leur est historiquement confiée. Nécessitant un renforcement de l'Onem, cette mesure pourrait faire économiser quelque 200 millions par an, selon les estimations du MR.

Depuis le début des discussions entre les quatre partis de la "suédoise", l'on sait que le contexte budgétaire est particulièrement difficile. Sur les quelque 17 milliards nécessaires au retour de l'équilibre budgétaire, seuls 4 à 5 milliards seraient actuellement identifiés.

Mathieu Colley

LE MR PROPOSE AUSSI

La limitation à trois ans des allocations d'insertion.

Le renforcement des sanctions pour les chômeurs qui font de fausses déclarations.

Le renforcement des contrôles médicaux par l'Inami.

Le paiement des allocations de chômage directement par l'Onem (et non plus via les syndicats).